

FÊTE DES VOISINS – 24 MAI 2019

Bulletin d'inscription

Coordonnées du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ E-mail : _____

LIEU DE LA FÊTE

Chez un particulier : oui / non Cour de copropriété : oui / non

Voie publique :

Oui

Si oui, merci de préciser la portion de route que vous souhaiteriez occuper afin d'établir un arrêté municipal.

Non

Adresse de la fête : _____

Horaires de la fête : _____ Nombre de personnes attendues : _____

SUPPORT DE COMMUNICATION : *Les invitations seront à retirer à l'hôtel de ville sur rendez-vous.*

Affiches A3 – quantité souhaitée : _____

Affichettes A5 – quantité souhaitée : _____

Invitations voisins – quantité souhaitée : _____

DEMANDE DE MATÉRIEL :

Les demandes de matériel se font à titre indicatif, une confirmation des quantités livrées vous sera envoyée la semaine précédant la fête.

Nombre de table souhaité : _____ Nombre de chaise souhaité : _____

Livraison : _____

Horaire de livraison souhaité le 24 mai : _____

Contact (éventuellement un voisin) : _____

Adresse de livraison (si différente de l'adresse de la fête) : _____

AUTORISATION A PHOTOGRAPHER ET/OU FILMER : *sans contrepartie de quelque nature que ce soit la fête.*

Je soussigné (nom prénom du demandeur) :

Autorise

N'autorise pas

la prise de photo et/ou de film de la fête, pour une diffusion éventuelle sur les supports de communication de la ville

Date : _____

Signature : _____

Bulletin d'inscription à retourner avant 17 mai 2019

À retourner à : Service Evènementiel

01 60 89 75 68

Hôtel de Ville 2, place Galignani 91100 Corbeil-Essonnes - fetedesvoisins@mairie-corbeil-essonnes.fr

À retourner à : Service Evènementiel

01 60 89 75 68

Hôtel de Ville 2, place Galignani 91100 Corbeil-Essonnes - fetedesvoisins@mairie-corbeil-essonnes.fr

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : [préciser les destinataires]. Depuis la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service [citer le nom du service ou des services concernés] avec copie au DPO de l'établissement (quand il a été nommé).